Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260408-DEL0320260407-DE

LANGUIDIC
VILLE DE CULTURES

Compte rendu des délégations du Conseil municipal au Maire

DEL03_2026_04_07

En exercice : 29
Présents : 21
Votants : 25

Le sept avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme LE DRÉAN, Maire.

Présents : LE DRÉAN Jérôme, DU PRÉMORVAN Erika, EVANO Thomas, LE TEXIER Jennifer, AVRY Laurent, HÉRON Carole, LE STRAT Didier, EVANNO Sophie, MOUTON Serge, LE BEL Audrey, BOCQUILLON Olivier, CONGRATEL Aline, DINASQUET Carolyn, DE COUESBOUC Régis, CONNAN LE QUÉRÉ Mélanie, LE RUYET Brigitte, AUGUEUX Sylvie, LANNEZ Sabine, BLANCHET Hervé, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick.

Absents excusés : LE GAL Claude, HEURTEBIZE Stanislas, CONAN Benjamin, BERTHAULT Tiffany, DIARD Florent, COËFFIC Sébastien, MALRY Cécile, DUVAL Laurent.

Pouvoirs : Benjamin CONAN donne pouvoir à Audrey LE BEL, Sébastien COËFFIC donne pouvoir à Jennifer LE TEXIER, Cécile MALRY donne pouvoir à Jérôme LE DRÉAN, Laurent DUVAL donne pouvoir à Patrick LE GAL.

Le secrétariat a été assuré par : EVANO Thomas.

Rapporteur : Monsieur Jérôme LE DRÉAN

➲ Le Maire informe l'assemblée :

Le Conseil municipal, lors de ses séances des 7 juin 2021 et 26 mai 2025, a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées à l'article L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260408-DEL0320260407-DE

3° Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT € H.T	DATE DE NOTIFICATION
Contrat de location et de maintenance de la machine à affranchir	DOC'UP	220,00€ / an	26/02/2026
Prolongation du contrat de maintenance du copieur du service enfance jeunesse	BURO 56	Sans incidence financière	26/02/2026
Retrait partiel de la décision du Maire n°10 relative aux avenants sur les marchés de travaux du complexe sportif de Coët Mousset	PLASSART	14 208,94 €	26/02/2026
Contrat de mise à disposition du Pro logiciel MARCO – service marchés publics	AGYSOFT	2 040,00 € / an	09/03/2026
Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de Poulvern	2LM	4 600,00 €	09/03/2026
Complexe sportif Coët Mousset : avenant au lot n°12 « Menuiseries intérieures bois » relatif au réajustement des prestations d'agencement	PLASSART	- 18 559,78 €	13/03/2026

4° Décision de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

OBJET	BÉNÉFICIAIRE	MONTANT DU LOYER MENSUEL	DATE DE PRISE D'EFFET	DUREE
Bail professionnel concernant la cellule n°1 du cabinet médical de la résidence des fleurs	Laure CARRIER - Orthophoniste	523.20 € TTC	05/03/2026	6 ans
Bail d'habitation concernant la maison sise 1 rue du presbytère	Sébastien PERRON	800 € TTC	19/03/2026	3 ans
Bail dérogatoire concernant la location de l'atelier relais n°2 sise Z A de Lanveur	Fideli Distribution	1 100 € HT	16/03/2026	5 mois

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260408-DEL0320260407-DE

5° Passation de contrats d'assurance et acceptation des indemnités de sinistre afférentes ;

• Remboursement assurances statutaires ville depuis le 13/02/2026 = 4 480,53 euros

• Remboursement assurances dommages aux biens ville depuis le 13/02/2026 = 449 euros

OBJET	ASSUREUR	MONTANT € H.T
Dégâts des eaux à l'EMA	GROUPAMA	449 ,00 €

• Remboursement assurances responsabilité civile ville depuis le 13/02/2026 = 0

• Remboursement assurances protection juridique ville depuis le 13/02/2026 = 0

7° Prononciation de la délivrance et de la reprise des concessions dans les cimetières ;

Du 18/02/2026 au 30/03/2026

	ACHAT	RENOUVELLEMENT
CIMETIERE	2	2
COLOMBARIUM		
CAVURNE		

14° Exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- Nombre de décisions de ne pas préempter : 4 (+2 en attente)
- Nombre de DIA reçues depuis le 13/02/2026 : 6

15° Représentation de la commune en justice ;

OBJET DU CONTENTIEUX	INSTANCE CONCERNEE	DECISION
Affaire Phillipe/Commune : Demande d'annulation des jugement n° 2203544, 2204583, 2206590 du 24 décembre 2024 du tribunal administratif de Rennes, demande d'indemnisation des préjudices invoqués	Cour administrative d'appel de Nantes	Rejet de la requête : - Absence d'l'illégalité de la délibération et de la décision attaquées, - Absence de faute de la Commune lors de l'adoption ou la mise en œuvre de la délibération.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 056-215601014-20260408-DEL0320260407-DE

➲ Le Maire propose à l'assemblée :

Il convient que les membres du Conseil municipal en prenne acte.

➲ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

➲ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PREND ACTE : à 25 prises d'acte.

Fait à Languidic, le 8 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Thomas EVANO

Le Maire,

Jérôme LE DRÉAN